

Présentation du département

Département à l'image de la France avec ses vallées, collines et montagnes, le Tarn, s'il reste ancré dans la ruralité, bénéficie de par sa proximité avec la métropole toulousaine d'un renouveau démographique dans sa partie ouest. Il demeure le deuxième département industriel de Midi-Pyrénées.

En forte progression ces dernières années, la population a tendance à se concentrer autour des pôles urbains et des villes situées dans la zone d'influence toulousaine, ainsi qu'autour des principaux axes routiers. Le département comptait au 1^{er} janvier 2010 (Sources INSEE) 381483 habitants.

Ainsi, Saint-Sulpice, Rabastens, Gaillac, Lavaur et les communes limitrophes connaissent un essor démographique considérable, et depuis peu, l'axe allant jusqu'à Carmaux voit sa population croître à nouveau. Les communes situées sur un large sud ouest sont également en plein essor depuis peu. Mais les communes des zones de montagne à l'est continuent à perdre des habitants même si le déclin démographique semble freiné.

Fondée sur quelques pôles mono-industriels, l'industrie tarnaise a subi de plein fouet les différents chocs économiques des trente dernières années. Restructuré en différentes étapes, le tissu économique tarnais est reconstitué à partir d'un vaste réseau de PMI-PME dans des domaines très variés allant du traditionnel aux technologies les plus avancées.



Vivement attachés aux valeurs de l'école et de la République, les tarnais attendent de leurs élus une politique forte en faveur de l'éducation. Cette volonté se traduit au quotidien par des relations suivies entre le conseil général et l'inspection académique, des partenariats multiples et un soutien financier important aux projets éducatifs.

Informations administratives

Installation des personnels

Les personnels nouvellement nommés à l'inspection académique devront se présenter à leur arrivée à la division des établissements (DET), au bureau de Françoise Fonvieille (porte 103) afin de signer leur procès-verbal d'installation et fournir les pièces nécessaires à leur prise en charge administrative (fiche de renseignement, RIB, photocopie du livret de famille éventuellement).



Frais de changement de résidence

En ce qui concerne les enseignants du premier et second degrés et les administratifs, c'est la division de la logistique générale (DLG5) du rectorat qui gère les frais de changement de résidence.

Contactez Martine Labadie au Tél : 05 61 17 70 63 ou en écrivant à : dlg5@ac-toulouse.fr

Le dossier est à télécharger sur le site du rectorat de l'académie de Toulouse :

www.ac-toulouse.fr

Sur la page d'accueil, cliquer sur « Espace des personnels », choisir « Cèdre » à droite de l'écran, puis « Bibliothèque de références », et taper « Frais de changement de résidence » dans la recherche.

Ce dossier est à constituer et à renvoyer au rectorat : DLG 5 place Saint Jacques - Toulouse



Les actions sociales en faveur des personnels et prestations interministérielles

En matière d'action sociale, diverses prestations existent : restauration des personnels, subvention pour séjours d'enfants (centre de loisirs, colonie, séjour éducatif, séjour linguistique, séjour en gîte et VVF...).

Pour une information précise sur les aides ainsi que sur leur montant, consulter :

- Le site de l'inspection académique, rubrique « espace des personnels », « action sociale ».
- Le site du rectorat de l'académie de Toulouse « espace des personnels », « ressources humaines », « action sociale ».

Vous pouvez également contacter le bureau action sociale au sein de la DAGFI : Michel Marek ou Frédérique Thibaut au 05 67 76 57 99 et ia81-dagfi@ac-toulouse.fr (Salle 006 au RdC de l'inspection académique du Tarn)

Le chèque emploi service universel (CESU) a été créé pour la garde d'enfants (0-3 ans et 3-6 ans) des agents de l'état.

Pour tout renseignement sur le CESU, consultez le site : www.cesu-fonctionpublique.fr

Réservation de logement aux fonctionnaires titulaires

En vue de leur location aux fonctionnaires, le service social de la préfecture du Tarn dispose d'une dotation de logements « réservations fonctionnaires » dans diverses HLM d'Albi et de Castres. Les locations consenties à ce titre cessent de plein droit dans un délai de six mois suivant la mutation, la mise à la retraite ou la cessation d'activité.

Pour cette réservation, s'adresser directement au service social de la préfecture.

La formation

Le Service Académique de Formation Continue (SAFCO) propose de nombreuses actions de formation dans des domaines très divers (voir sur le site du rectorat les informations relatives au plan académique de formation - PAF).

Les actions de formation ont généralement lieu à Toulouse, mais quelques stages de formation et préparations aux concours de catégorie C sont délocalisés dans le département afin de rapprocher l'offre de formation des stagiaires. Tout nouvel arrivant dans le département pourra s'inscrire jusqu'au 17 septembre sur

<https://gaia.orion.education.fr/gatis>

Catalogue de formation téléchargeable sur : <http://www.ac-toulouse.fr/safco>

Le service social des personnels

Le service social de l'inspection académique est assuré par une assistante sociale qui se tient à la disposition de tous les agents de l'éducation nationale (y compris des établissements privés), en activité ou à la retraite. Le rôle du service social est d'examiner avec les intéressés les données de leur situation particulière et de mettre en œuvre les moyens propres à surmonter leurs difficultés. Vous pouvez rencontrer l'assistante sociale des personnels au bureau 001 du RdC de l'inspection académique du Tarn. Ses jours et ses horaires de permanence sont communiqués en téléphonant au 05 67 76 57 81. Si vous désirez lui écrire, adressez votre courrier à l'adresse ci-dessous :

Inspection académique du Tarn
A l'attention de Marielle DORE ESCOUBAS
3 rue Général Giraud
81013 ALBI Cedex 9

en portant la mention « confidentiel » sur l'enveloppe.

Réseau PAS (prévention d'aide et de suivi)

Il s'agit d'un dispositif existant sous la forme d'un espace d'accueil et d'écoute. Une psychologue mise à disposition par le centre hospitalier spécialisé, est disponible les mercredi après-midi, à la section départementale de la MGEN, pour un accueil et une écoute des personnels en situation de fragilité, de souffrance ou de mal-être professionnels. Ce dispositif est mis en place pour tous les personnels actifs de l'éducation nationale.

Contact : Section MGEN du Tarn
10 rue des Taillades - Le Séquestre
81019 ALBI Cedex 9
Demande de rdv par téléphone : 05 63 80 10 20
(service gratuit et en toute confidentialité)
aidepreventionsuivi81@mgen.fr

Informations pratiques

LES MUTUELLES

Santé - Sécurité sociale

MGEN

10 rue des Taillades - 81019 ALBI Cedex 9

Tél : 05 63 80 17 13

<http://www.mgen.fr>

Assurance

MAIF

14 boulevard Carnot - 81000 ALBI

Tél : 05 63 43 29 00

<http://www.maif.com/portal/maif/tous>

Banque, produits d'épargne et prêts
CASDEN - BANQUE POPULAIRE
11 boulevard Montebello - 81000 ALBI

Tél : 05 63 38 44 44

<http://www.casden.fr>

Pour tout renseignement, s'adresser directement à ces organismes.

Ma vie à l'inspection académique

Où déjeuner ?

Le restaurant inter-administratif (RIA) est situé 19 rue Portal (à 5 minutes à pied de nos bureaux). Si vous souhaitez y déjeuner, le bureau action sociale à la DAGFI (porte 108) vous donnera toutes les indications nécessaires.

Tarifs :

Repas : 5,85 € ou 6,99 €
ou « formule » : 5,34 € ou 6,48 €
selon indice majoré inférieur ou supérieur à 465

Par ailleurs, un espace de restauration équipé de deux fours et d'un réfrigérateur est situé au rez-de-chaussée de l'inspection. Il est à votre disposition si vous préférez apporter votre repas.

Où se garer ?

Le parking est équipé d'un contrôle d'accès pour lequel il vous sera attribué un badge que vous retirerez à la DAGFI (bureau 003 au RdC auprès d'André Sabuco).

Vous lui fournirez, en contrepartie, le numéro d'immatriculation de votre (ou vos) véhicule(s). Il est impératif, pour des raisons de sécurité (accès des services de secours), de ne pas se garer en dehors des places prévues à cet effet. Il convient également de respecter les emplacements pour handicapés, signalés par un marquage au sol. Le parking est sécurisé. Il est fermé par des portails automatiques le soir à 20h jusqu'à 7h00 le matin, ainsi que le week-end. Cependant, la DAGFI dispose d'une télécommande qui peut être prêtée ponctuellement.

Comment faire des photocopies ?

A chaque étage, un copieur connecté permet de réaliser des impressions et des photocopies. Alain Michel, responsable de la reprographie (Poste direct : 05 67 76 58 00) vous donnera un code d'accès personnel et vous expliquera les fonctionnalités.

Les demandes d'impression particulières (couleur, format particulier, tirage en grande quantité) sont à demander à la reprographie. Un bon à tirer est à remplir et à faire signer par la secrétaire générale.

Horaires

Le temps de travail d'un agent à temps complet est fixé à 1607 heures par an et les congés annuels à 47 jours, ce qui correspond à un cycle hebdomadaire moyen de 38h40 (36h30 effectives déduction faite du temps de pause de 20 minutes) et journalier de 7h38 (7h18 effectives).

Précisions

Horaire hebdomadaire maximum : 40 heures.
Horaire hebdomadaire minimum : 32 heures.
Pause méridienne : au minimum 45 mn (y compris les 20 mn de pause décomptées pour 6 heures de travail).

Les jours fériés sont décomptés comme jours de travail s'ils sont précédés ou suivis d'un jour travaillé.

Décompte des heures

Une badgeuse a été mise en place à la rentrée 2002. Une carte vous sera attribuée à cet effet. Le logiciel de gestion permet de faire le point régulièrement avec votre chef de division ou de service, lequel a en charge le suivi des heures effectuées et des congés pris en récupération des dépassements horaires à certaines périodes.

Les congés annuels : (47 jours pour un temps plein) sont comptabilisés de rentrée scolaire à rentrée scolaire.

Ils sont planifiés en début d'année scolaire avec le chef de division ou de service. Un système de fiche-navette «agent - chef de division - secrétaire générale» permet de solliciter un congé.

Des périodes de congés s'imposent à tous en raison de la fermeture de l'inspection académique (semaine entre Noël et nouvel an, pont de l'Ascension, première quinzaine d'août). En dehors de celles-ci, les congés sont pris en fonction des spécificités de chaque division. Ainsi, il est possible de prendre des jours en dehors des vacances scolaires si cela s'avère compatible avec le bon fonctionnement du service.

Autorisations d'absence

Des autorisations d'absences peuvent être accordées conformément aux dispositions de la circulaire n°2002-168 du 2 août 2002 relative aux autorisations d'absence de droit et facultatives.

Livret d'accueil 2010/2011

des nouveaux personnels de l'inspection académique



Vues d'Albi

Inspection académique du Tarn
3 rue Général Giraud
81013 ALBI Cedex 9

Téléphone : 05 67 76 57 81
Télécopie : 05 67 76 57 54

